

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Avis de recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice pour l'administration de la Polynésie française

La direction des services judiciaires du ministère de la justice organise au titre de l'année 2022 le recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice pour l'administration de la Polynésie française.

Les postes sont à pourvoir au sein de la direction des services judiciaires auprès de la cour d'appel et du service administratif régional de Papeete.

Le nombre total de places offertes à ce recrutement sans concours fera l'objet d'un arrêté ultérieur du garde des sceaux, ministre de la justice.

Conditions

Ce recrutement sans concours est ouvert aux candidats, sans condition de diplôme, remplissant l'ensemble des conditions générales suivantes, requises pour accéder à un emploi public de l'Etat:

- posséder la nationalité française, ou être ressortissant d'un des Etats membres de la Communauté Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen;
- jouir de ses droits civiques en France ou dans son pays d'origine ;
- n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Dossier d'inscription

Les registres d'inscription seront ouverts **du mercredi 3 novembre 2021 jusqu'au mardi 7 décembre 2021 à 23h59, heure de Paris.**

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription est fixée au **mardi 7 décembre 2021**, terme de rigueur.

Les inscriptions s'effectuent par voie électronique sur le site internet du ministère de la justice à l'adresse suivante : www.justice.gouv.fr, rubriques « métiers » - « métiers judiciaires » ou www.lajusticerecrute.fr le cas échéant, ou sur le site intranet de la direction des services judiciaires, rubrique « RH des personnels de greffe et des contractuels ».

La date de fin de saisie des inscriptions sur le site du ministère de la justice est fixée au **mardi 7 décembre 2021 à 23h59**, heure de Paris, date de clôture des inscriptions.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie électronique, les candidats conservent la possibilité de retirer le dossier d'inscription imprimé établi à cette fin au service du procureur de la République près le tribunal judiciaire du lieu de résidence administrative du candidat. Le dossier d'inscription imprimé, dûment rempli par le candidat, sera à retourner au plus tard le **mardi 7 décembre 2021**, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Cour d'appel de Papeete
Service administratif régional de la Cour d'appel de Papeete
BP 101
98713 Papeete – Polynésie Française

Dossier de candidature

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant exclusivement :

- une lettre de candidature exposant les motivations du candidat ;
- un curriculum vitae incluant date de naissance, nationalité, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, ainsi que le niveau d'étude, le contenu et la durée des formations suivies, les emplois occupés et les compétences détenues ;
- une photographie d'identité avec, au verso, le nom du candidat ;
- une photocopie du certificat d'inscription électronique.

Les candidats doivent déposer leur dossier de candidature complet, **du mercredi 3 novembre 2021 au mardi 7 décembre 2021 à 23h59, heure de Paris**, sur le site internet :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-rscaa-ceapf-inscription-2022>

En cas d'impossibilité d'utiliser la voie électronique, les candidats conservent la possibilité d'envoyer leur dossier de candidature complet, par voie postale, **du mercredi 3 novembre 2021 au mardi 7 décembre 2021** au plus tard, le cachet de la Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Cour d'appel de Papeete
Service administratif régional de la Cour d'appel de Papeete
BP 101
98713 Papeete - Polynésie Française

Les dossiers complets de candidature déposés ou envoyés dans les délais impartis, sont examinés par une commission de sélection, composée d'au moins trois membres, dont un au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celles ou ceux dans lesquels les emplois sont à pourvoir. Cette commission, susceptible de se réunir en sous-commissions, effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature.

Entretiens

La liste des candidats sélectionnés pour un entretien par la commission de sélection fera l'objet d'une publication :

- sur les sites internet du ministère de la justice : www.justice.gouv.fr, rubriques « métiers » - « métiers judiciaires » et www.lajusticerecrute.fr ;
- sur le site intranet de la direction des services judiciaires, rubrique « RH des personnels de greffe et des contractuels ».

Seuls les candidats retenus par cette commission seront convoqués pour un entretien qui se déroulera à Papeete à partir du **14 février 2022**.

Les candidats sélectionnés pour un entretien seront convoqués par le Service administratif régional de la cour d'appel de Papeete au moins 15 jours avant la date prévue pour l'audition à l'adresse postale indiquée lors de l'inscription.

A l'issue des entretiens, la commission de sélection, arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. En cas de renoncement d'un candidat, il est fait appel au premier candidat suivant sur la liste.

Affectation

Les lauréats devront accepter l'affectation qui leur sera notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonction. Ils seront réputés renoncer au bénéfice du recrutement sans concours d'adjoints administratifs du ministère de la justice pour l'administration de la Polynésie française s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur sera imparti au moment de la notification d'affectation.

Tous renseignements complémentaires peuvent être demandés par mail à partir du 3 novembre 2021 à l'adresse : ceapf.rhg4-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr